

Préparation au test – Finances personnelles

Nom : _____

1. Claire gagne 565 \$. Ses impôts représentent 118 \$ et l'assurance-emploi est de 12 \$. Quel est son salaire brut? (examen)
 - a. 435 \$
 - b. 447 \$
 - c. 553 \$
 - d. 565 \$
2. André travaille dans une entreprise. Il est payé au taux horaire régulier de 27,80 \$. Lorsqu'il travaille plus de 40 heures par semaine, il est payé à taux et demi pour les heures supplémentaires. Quelle sera sa rémunération nette pour cette semaine s'il a travaillé 49 h et sachant qu'il paie 21 % de son salaire brute aux retenues? (examen)

Revenu brut

$$R_{\text{brut}} = 40 \times 27,80 \$ + 9 \times 27,80 \$ \times 1,5$$

$$R_{\text{brut}} = 40 \times 27,80 \$ + 9 \times 27,80 \$ \times 1,5$$

$$R_{\text{brut}} = 1\,112,00 \$ + 375,30 \$$$

$$R_{\text{brut}} = 1\,487,30 \$$$

Revenu net

$$R_{\text{net}} = 0,79 \times 1\,487,30 \$$$

$$R_{\text{net}} = 1\,174,97 \$$$

3. Alex travaille pour l'agence de revenu du Canada. Il reçoit une rémunération brute mensuelle de 7 500 \$. Il subit les retenues suivantes : 1 612,23 \$ en impôt fédéral; 1 034,57 \$ en impôt provincial; 165,43 \$ en cotisation syndicale et 84,90 \$ dans un régime de retraite. Il doit aussi subir les retenues du régime de pension du Canada (RPC) qui est de 4,95 % de son salaire brut et de l'assurance emploi (AE) qui est de 1,73 % de son brut. Calcule son salaire net en considérant les retenues. (examen)

Cotisation au RPC

$$R_{\text{ajusté RPC}} = 7\,500 \$ - (3\,500 \$ / 12)$$

$$R_{\text{ajusté RPC}} = 7\,500 \$ - 291,67 \$$$

$$R_{\text{ajusté RPC}} = 7\,208,33 \$$$

$$RPC = 0,0495 \times 7\,208,33 \$$$

$$RPC = 356,81 \$$$

Cotisation à l'AE

$$AE = 7\,500 \$ \times 0,0173$$

$$AE = 129,75 \$$$

Revenu net

Revenu brut.....		7 500,00 \$
Impôt Fédéral.....	1 612,23	
Impôt provincial.....	1 034,57	
RPC.....	356,81	
AE.....	129,75	
Cotisation syndicale.....	165,43	
Régime de retraite.....	84,90	
<hr/>		
Déductions totale.....		- 3 383,69
Revenu net.....		4 116,31 \$

4. Jeanne est épuisée mais elle travaille encore pour RONA et touche en moyenne à un salaire de 11,25 \$ par heure (après retenues). Elle garde aussi une commission de 4 % pour tous les produits qu'elle vend dans le magasin. Pour le mois, elle a travaillé pendant 170 h et elle a vendu 16 000 \$ de matériel. Ses dépenses s'élèvent à 2 000 \$ pour le mois et elle doit économiser 500 \$ pour son voyage à Cuba. Va-t-elle atteindre son but? Justifie ta réponse en montrant tes calculs. (examen)

Revenu après déductions

$$R_{\text{salaire}} = 170 \times 11,25 \text{ \$}$$

$$R_{\text{salaire}} = 1\ 912,50 \text{ \$}$$

$$R_{\text{commission}} = 16\ 000 \text{ \$} \times 0,04$$

$$R_{\text{commission}} = 640 \text{ \$}$$

$$R_{\text{net}} = 2\ 552,50 \text{ \$}$$

Épargne après dépenses

$$\text{Épargne} = 2\ 552,50 \text{ \$} - 2\ 000 \text{ \$}$$

$$\text{Épargne} = 552,50 \text{ \$}$$

$$\text{Épargne} > 500 \text{ \$}$$

Selon les données du problème, Jeanne économise suffisamment pour son voyage à Cuba.

5. Calcule le revenu net des employés selon les données fournies
- Alphonsine assemble des pièces électroniques dans une chaîne de montage. Pour chaque pièce assemblée elle reçoit 1,25 \$. Lorsqu'elle assemble plus de 250 pièces dans une semaine, elle reçoit un boni de 0,25 \$ par pièce. Son contrat prévoit une déduction de 0,85 \$ par pièce mal assemblée. La semaine dernière, Alphonsine a assemblé 305 pièces dont 18 étaient jugées mal assemblées. Son code de demande est 2. Elle cotise 7,75 \$ par semaine au syndicat. Elle paie aussi une cotisation de 4,00 \$ par semaine pour l'eau et les goûters.

Revenu brut :

$$\text{Revenu brut} = 250 \times 1,25 \text{ \$} + 55 \times 1,50 \text{ \$} - 18 \times 0,85 \text{ \$}$$

$$\text{Revenu brut} = 379,70 \text{ \$ par semaine}$$

Calcul du RPC de l'employé:

$$\text{Revenu ajusté pour RPC} = 379,70 \text{ \$} - (3500 \text{ \$}/52)$$

$$\text{Revenu ajusté pour RPC} = 379,70 \text{ \$} - 67,31 \text{ \$}$$

$$\text{Revenu ajusté pour RPC} = 312,39 \text{ \$}$$

$$\text{Cotisation au RPC} = 312,39 \text{ \$} \times 4,95 \%$$

$$\text{Cotisation au RPC} = 15,46 \text{ \$}$$

Calcul de l'AE :

$$\text{Cotisation à l'AE} = 379,70 \text{ \$} \times 1,88 \%$$

$$\text{Cotisation à l'AE} = 7,14 \text{ \$}$$

Calcul de l'impôt fédéral et provincial :

Revenu imposable = 379,70 \$ - 7,75 \$ = 371,95 \$
Impôt sur le revenu (Canada) = 12,90 \$ (table CD 2)
Impôt sur le revenu (Manitoba) = 17,05 \$ (table CD 2)

Calcul du revenu net :

Revenu brut	379,70 \$
Impôt sur le revenu (Canada)	12,90 \$
Impôt sur le revenu (Manitoba)	17,05 \$
Régime de pensions du Canada.....	15,46 \$
Cotisation à l'assurance-emploi	7,14 \$
Cotisations syndicales.....	7,75 \$
Eau et goûters.....	4,00 \$
Total des déductions	- 64,30 \$
Revenu net	315,40 \$

- b. Bruno est traducteur de l'anglais vers le français. Il reçoit un revenu fixe de 15 000 \$ annuellement. En plus, il reçoit un revenu selon le nombre de mots qu'il traduit. Son revenu par mot est calculé selon le barème suivant :
 - i. 0,054 \$ par mot usuel
 - ii. 0,064 \$ par mot technique

Cette semaine, Bruno a accompli les traductions suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Mots usuels	1300	1150	1560	1350	950
Mots techniques	1000	980	550	840	1080

Bruno contribue 15,70 \$ par semaine à un régime de pension agréé. Il paye aussi un stationnement qui lui coûte 40 \$ par mois (déduit de manière hebdomadaire). Son code de demande est 1.

Revenu brut :

Revenu de traduction

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Mots usuels	1300	1150	1560	1350	950
Revenus usuels	70,20 \$	62,10	84,24	72,90	51,30
Mots techniques	1000	980	550	840	1080
Revenus tech.	64,00 \$	62,72	35,20	53,76	69,12

Revenu de traduction = 340,74 \$ + 284,80 \$

Revenu de traduction = 625,54 \$

Revenu fixe hebdomadaire

Revenu fixe hebdomadaire = 15 000 \$ / 52

Revenu fixe hebdomadaire = 288,46 \$

Revenu brut = 625,54 \$ + 288,46 \$

Revenu brut = 914,00 \$

Calcul du RPC de l'employé:

Revenu ajusté pour RPC = 914,00 \$ – 67,31 \$

Revenu ajusté pour RPC = 846,69 \$

Cotisation au RPC = 846,69 \$ x 4,95 %

Cotisation au RPC = 41,91 \$

Calcul de l'AE :

Cotisation à l'AE = 914,00 \$ x 1,88 %

Cotisation à l'AE = 17,18 \$

Calcul de l'impôt fédéral et provincial :

Revenu imposable = 914,00 \$ - 15,70 \$ = 898,30 \$

Impôt sur le revenu (Canada) = 91,80 \$ (table CD 1)

Impôt sur le revenu (Manitoba) = 78,10 \$ (table CD 1)

Calcul du revenu net :

Revenu brut	914,00 \$
Impôt sur le revenu (Canada)	91,80 \$
Impôt sur le revenu (Manitoba)	78,10 \$
Régime de pensions du Canada	41,91 \$
Cotisation à l'assurance-emploi	17,18 \$
Cotisations à un RPA	15,70 \$
Stationnement	9,23 \$
Total des déductions	- 253,92 \$
Revenu net	660,08 \$

6. Dans la question 1, quel est le taux d'imposition fédéral et provincial d'Alphonsine et de Bruno?

Alphonsine :

Taux fédéral = 12,90 \$ / 371,95 \$

Taux fédéral = 0,0347 ou 3,47 %

Taux provincial = 17,05 \$ / 371,95 \$

Taux provincial = 0,0458 ou 4,58 %

Bruno

Taux fédéral = 91,80 \$ / 898,30 \$

Taux fédéral = 0,1022 ou 10,22 %

Taux provincial = 78,10 \$ / 898,30 \$

Taux provincial = 0,0869 ou 8,69 %